Initiative 99% : une charge supplémentaire pour les PME

Le peuple suisse sera amené le 26 septembre prochain à se prononcer sur l'initiative dite « 99% », lancée par la jeunesse socialiste et soutenue par la gauche. Ce texte prévoit d'imposer à 150% la part du revenu du capital dépassant un montant défini. En d'autres termes, il s'agit d'imposer, en plus du montant du revenu, un revenu supplémentaire fictif qui n'est pas perçu par le contribuable. Le mécanisme toucherait un grand nombre d'entreprises, dès lors qu'elles seraient transmises ou vendues. Les PME et en particulier les entreprises familiales seraient ainsi particulièrement affectées.

Par la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG)

Le texte de l'initiative dite « 99% » parle de taxer les revenus du capital. Or, cette notion, indéfinie juridiquement, ne reste que vaguement définie par les initiants. Particulièrement floue, elle ne permet pas, de ce fait, de déterminer quels revenus du capital seraient concernés. Les milieux potentiellement touchés, à l'instar des entrepreneurs et propriétaires de PME ne sauraient donc pas ce qui les attend. Seule certitude : l'objectif de la jeunesse socialiste est d'alourdir la charge fiscale pour les revenus du capital, tels que les dividendes.

Bien que cette initiative au titre trompeur prétende ne toucher que les 1% les plus riches, elle toucherait, en réalité, bien au-delà de ces 1%. Le tissu économique suisse, essentiellement composé de PME, serait particulièrement affecté. L'objectif de cette initiative est non seulement d'alourdir la charge fiscale sur les revenus du capital mais aussi de surimposer ces revenus au-delà d'un certain montant. En cas d'acceptation de l'initiative, une part des revenus du capital serait taxée à hauteur de 150%. C'est-à-dire que pour chaque franc gagné, ce franc serait imposé comme s'il s'agissait d'un franc cinquante. A Genève, cette surimposition s'ajouterait à un lourd impôt sur la fortune qui pénalise déjà l'entrepreneuriat. Cette charge fiscale excessive pourrait donc contraindre certains entrepreneurs à prélever continuellement sur la substance de leur entreprise. Elle diminuerait, en outre, les possibilités d'investissement dans les sites de production suisses.

Alors que 80% des entreprises suisses sont détenues par des familles, ce nouvel impôt aurait un impact conséquent sur leur transmission. Effectivement, le plus souvent, ces PME se transmettent par une vente entre les générations. L'initiative affaiblirait par conséquent un pan très important de l'économie suisse et nuirait en définitive à l'État, lequel est le premier bénéficiaire d'une économie florissante.

De plus, l'acceptation de cette initiative reviendrait à remettre en question la loi fédérale sur l'amélioration des conditions fiscales applicables aux activités entrepreneuriales et aux investissements (Réforme de la fiscalité des entreprises II), acceptée en 2008 à la fois au niveau national et à Genève. Pour alléger la charge des investisseurs, et notamment des patrons de PME, la réforme prévoyait de réduire l'imposition des bénéfices distribués en allégeant la charge des associés, et ce afin d'éviter une double imposition économique. En effet, les revenus émanant du bénéfice d'une entreprise, tant les bénéfices que les dividendes, étaient taxés à 100% avant la réforme. Cette dernière instaurait donc une imposition partielle, mais plus équitable, des dividendes. L'initiative « 99% » souhaite non seulement revenir à une taxation à hauteur de 100% des dividendes dès le premier franc mais aussi surtaxer ceux-ci à hauteur de 150% au-delà d'un certain montant.

Alors que la pandémie de coronavirus touche de plein fouet l'économie et les entreprises, l'acceptation de cette initiative mettra à rude épreuve la viabilité de nombreuses PME. Il est donc essentiel, aujourd'hui plus que jamais, d'éviter d'accroître la charge fiscale qui pèse sur les entrepreneurs et leur outil de travail.